



Marc Lastavel. Son avocat a déposé un pourvoi en cassation pour qu'il ne soit pas remis aux autorités portugaises

PHOTOS ARCHIVES GUILLAUME BONNAUD

JUSTICE. Poursuivi pour meurtre au Portugal et détenu à Pau, il conteste l'application du mandat d'arrêt européen

Lastavel en cassation

L'avocat de Marc Lastavel, dont le client est poursuivi pour homicide aggravé au Portugal, a déposé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la chambre de l'instruction qui a ordonné l'exécution du mandat d'arrêt européen émis par les autorités portugaises.

Antonin Le Corno explique cette action : « Nous voulons la garantie que mon client puisse purger sa peine en France. Il serait également équitable que l'instruction puisse se faire en France car, dans cette affaire, il sera soumis à toute une batterie d'expertises psychiatriques et psychologiques dans une langue étrangère. Ce ne sont pas les conditions d'un procès équitable », explique-t-il. Pas certain que l'avo-

cat obtienne satisfaction. Quoi qu'il en soit, le pourvoi est suspensif et Marc Lastavel devrait rester en détention à la maison d'arrêt de Pau jusqu'à ce que la cour rende sa décision.

En cavale. Ce cadre de la grande distribution avait été interpellé à Pau au début du mois de septembre. Il avait fui le Portugal après la découverte du corps d'Antonio Figueira, son ancien associé, touché par une balle dans le dos. La victime portait également des traces de coups et avait été ligotée sous un lit. Tous les soupçons s'étaient rapidement portés sur lui et toutes les polices d'Europe avaient été mises en alerte. C'est finalement

la BAC de Pau qui a interpellé l'individu au volant de sa berline.

« Mon client ne conteste pas être à l'origine du coup de feu, avance son avocat. Mais c'est intervenu dans le cadre d'une dispute et de manière accidentelle. » Par ailleurs, le conseil s'étonne des conditions de l'enquête menée sur place au Portugal : « L'appartement où a eu lieu le drame vient d'être remis sur le marché. Or il y avait toutes les affaires de mon client et peut-être des preuves que l'on pourrait y glaner. Je crains que toutes les conditions ne soient pas remplies pour qu'une justice équitable soit rendue », poursuit **M^r Le Corno.**

: X. S.